

Le Conseil du Marché Financier accède à la présidence de l'Union Arabe des Autorités de Valeurs Mobilières



إتحاد هيئات الأوراق المالية العربية
UNION OF ARAB SECURITIES AUTHORITIES



هيئة السوق المالية
Conseil du Marché Financier

A l'occasion de la tenue à Tunis le 16 mars courant de la onzième réunion de l'Union Arabe des Autorités de Valeurs Mobilières, Le Conseil du Marché Financier (CMF) s'est vu attribuer, en la personne de son Président Monsieur Salah ESSAYEL, la présidence de cette importante organisation de coopération en matière de régulation des marchés financiers arabes.

Il est à rappeler que l'Union Arabe des Autorités de Valeurs Mobilières est une organisation internationale à vocation régionale constituée en 2007 et regroupant (15) membres représentant la majorité des autorités arabes de régulation financière à savoir en plus de l'autorité tunisienne celles des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Lybie, Maroc, Oman, Qatar, Syrie et Palestine.

L'Union a notamment pour objectif le développement des investissements bilatéraux et le resserrement des liens de coopération économique à travers le renforcement du cadre juridique et

organisationnel des marchés financiers arabes afin de promouvoir la transparence et sauvegarder les droits des investisseurs.

Il est également à noter que le CMF a signé en marge de la réunion annuelle, une convention d'échanges d'informations et de coopération avec l'autorité de contrôle des marchés financiers du Qatar. Ladite convention vise à promouvoir la transparence des marchés et le développement des opportunités d'investissement entre les deux places financières.

Les présidents des 15 autorités membres de l'Union ont pris lors de la réunion plénière de l'organisation d'importantes décisions concernant notamment :

- Le resserrement des liens de coopération entre les autorités de régulation membres de l'Union via la signature d'une convention multilatérale d'échange d'informations et de concertation ;
- Le développement de la finance verte ;
- L'adoption de règles en matière de prévention du blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- L'adoption d'un guide concernant les principes de bonne gouvernance des sociétés cotées sur les marchés financiers arabes ;
- La constitution, à l'initiative du CMF, de groupes de travail afin de mener des études stratégiques sur les offres publiques de retrait volontaires et obligatoires ainsi que les problématiques

liées à l'évaluation des sociétés lors de leur introduction en bourse ;

- La mise en place d'un portail électronique au sein de l'Union ayant pour finalité la sensibilisation des investisseurs notamment via l'uniformisation des notions financières afin de permettre aux investisseurs de prendre leur décision d'investissement en toute connaissance de cause ;
- Le renforcement de la culture financière à travers l'organisation de séminaires de formation au profit des investisseurs sur les marchés financiers arabes.

L'attribution de la présidence de cette prestigieuse organisation au Conseil du Marché Financier constitue une reconnaissance des avancées réalisées sur le marché financier tunisien au cours des dernières années notamment en termes de nombre de sociétés introduites en bourse ainsi qu'au niveau du renforcement du cadre légal et réglementaire. Cette distinction contribuera assurément à mieux faire connaître les opportunités d'investissement sur le marché financier tunisien et permettra d'y attirer les capitaux arabes et plus particulièrement ceux des pays du Golfe.